



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Alioune MBAYE
DS CFDT

La CFDT est la première organisation syndicale des salariés en France. Cela veut dire que les élus et mandats CFDT s'appuient sur un large réseau de négociateurs, de partage d'expériences dans les entreprises pour négocier et obtenir des nouveaux droits pour les salariés.

La CFDT Bouygues Telecom ne déroge pas à cette règle. Nous n'accepterons pas que les salariés Bouygues Telecom soient défavorisés par rapport aux autres salariés de la branche télécom.

Les élus de la CFDT se sont appuyés sur des experts pour vous donner une analyse de la situation économique au 31 décembre 2018 et mettre en avant les axes de progrès du télétravail.

Offrez-vous le luxe de bénéficier des services du premier syndicat de France !

CFDT MAG N° 24

1er syndicat dans le secteur privé et de la branche télécom

Tous les indicateurs au vert chez Bouygues Telecom.

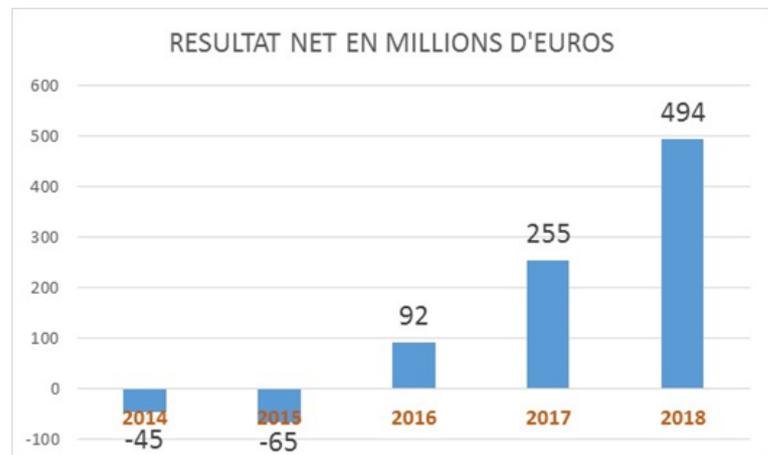
Comment lire ces bons résultats?

Les efforts des salariés ont payé pour sortir l'entreprise de la zone de « pertes ». Les bénéfices ont presque doublé : 494 millions d'euros en 2018, contre 255 millions en 2017.

La bonne santé affichée est dopée par des éléments non récurrents. Le résultat net en 2018 intègre notamment :

- 250 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex, infrastructures en fibre optique à CityFast),
- 110 millions d'euros suite au dénouement favorable

sur les



charges à payer Arcep.

- ...

Si le télétravail est bon, notre accord est mauvais !

L'ordonnance dite « Macron » en vigueur depuis le 24 septembre 2017 a assoupli le régime juridique : le télétravail peut être pratiqué avec ou sans accord.

Le télétravail existait chez BYTEL avant même la signature d'un accord collectif.



Faut-il conclure un accord qui désavantage les salariés sur plusieurs points?

Participation aux frais

	Frais annuel d'électricité, chauffage	Tickets restaurants pour les jours TTV
Orange	100 €	Un ticket par jour TTV
SFR	100 €	En cours de négociation
TDF	300 €	
<u>Bouygues Telecom</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>

Frais d'Internet

Il y a un point difficilement acceptable d'un point de vue juridique : « *En revanche, il paraît difficilement acceptable d'imposer le choix du fournisseur internet, et ainsi d'exclure toute prise en charge des frais liés à l'abonnement internet si l'employé souscrit un abonnement chez un autre opérateur – selon l'inspection du travail* ».

Les autres opérateurs participent aux frais de la box sans poser de conditions.



La CFDT propose de résoudre ce point en demandant une réduction de 30% sur la Bbox pour tous les salariés (solution mise en place chez Orange).

Rupture de l'égalité et de la confiance

Des directions entières restent exclues du télétravail. Aucun paragraphe de l'accord ne garantit l'accès pour toutes les directions. Beaucoup de salariés n'arrivent toujours pas à bénéficier du TTV.

A l'écoute des salariés, la CFDT adresse un message à la direction :
les salariés Bouygues Telecom ne doivent pas être défavorisés par rapport à ceux des autres opérateurs !